

rité (a). La loi de Dieu n'est-elle pas immuable, invariable, éternelle ? Est-ce bien l'esprit national qui doit nous en faire souhaiter ou approuver la transgression ? On désire, dit-on, que l'Angleterre soit humiliée. A la bonne heure. Si ces fiers insulaires abusent de leur puissance à l'égard d'une nation indépendante, je puis approuver la vengeance de cette nation & applaudir à ses victoires, mais je ne puis sans désavouer la morale que je professe, désirer qu'il y ait des rebelles ou que des rebelles soient heureux.

Penfer & écrire sans principes, ou même penfer contre ses principes, est devenu une espèce d'épidémie, dont nous sommes redevables à la philosophie du jour & dont les esprits les plus droits ne savent pas toujours se défendre. Mais enfin laissant à part la morale évangélique, je demande si un catholique tant soit peu zélé pour la conservation & la gloire de sa religion, peut souhaiter que les Anglo-américains deviennent

---

(a) *Subditi estote dominis non tantum bonis & modestis, sed etiam discolis. 1. Pet. 2. Obedite dominis... sicut Domino, & non hominibus. Coloss. 3. Qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. Rom. 13.* C'est précisément l'oubli de ces maximes, & la décadence générale de la religion, qui a ourdi, qui nourrit & qui préconise la révolte de l'Amérique, conduite, comme s'exprime Mr. Linguet, à la guerre civile par la philosophie, & réclamant à main armée une liberté dangereuse. *Annal. polit.*